

---

---

**S É N A T**

---

JUILLET 1966

---

**Service des Commissions.**

---

**BULLETIN DES COMMISSIONS**

---

COMMISSION DE CONTROLE  
CHARGÉE D'EXAMINER LES PROBLÈMES D'ORIENTATION  
ET DE SÉLECTION  
DANS LE SERVICE PUBLIC DE L'ENSEIGNEMENT

**Mercredi 20 juillet 1966.** — *Présidence de M. René Tinant.*

— La commission a examiné les problèmes concernant l'adaptation de l'enseignement agricole aux métiers agricoles et l'orientation à l'issue de cet enseignement.

Elle a tout d'abord entendu M. Nové-Josserand qui, au nom de la Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles a présenté ses observations sur l'organisation de l'enseignement agricole tel qu'il a été défini par la loi du 2 août 1960. Au sujet des structures de cet amendement, M. Nové-Josserand a souhaité que toute construction d'établissement soit précédée d'une étude démographique sérieuse.

En ce qui concerne les diplômes décernés, M. Nové-Josserand a précisé que le brevet d'apprentissage agricole et le brevet d'enseignement agricole font partie du premier cycle d'études. Il est souhaitable que le second comporte moins de spécialités et réponde à une meilleure formation générale. Les méthodes concrètes reposant sur la biologie sont excellentes mais elles doivent être maniées avec précaution. Quant à l'orientation,

elle devrait, d'une part, être assurée dans tous les enseignements et à tous les niveaux et, d'autre part, être assortie d'un meilleur système d'information des familles.

Puis M. Nové-Josserand a répondu aux questions posées par le président, MM. Longchambon, de Bagnaux, Henriot et Cogniot.

La commission a ensuite entendu MM. Bousquet, membre du bureau, et Douroux, Directeur du Centre national des jeunes agriculteurs.

Les orateurs ont défini les besoins du monde rural et retenu certains objectifs : il faudrait, notamment :

- multiplier le nombre des classes maternelles et élémentaires en milieu rural, et les doter d'un corps enseignant qualifié, afin que les enfants ne soient pas préorientés ;
- l'enseignement agricole ne devrait plus être un enseignement spécifique, mais seulement une branche de l'enseignement technique.

La commission a enfin entendu M. Pinon, Directeur de la Fédération nationale des centres d'études techniques agricoles. Après avoir analysé les raisons de la faiblesse du pourcentage des enfants d'agriculteurs accédant aux enseignements secondaire et supérieur, l'orateur a préconisé les solutions suivantes :

- amélioration de la formation primaire (et des circuits de ramassage scolaires) ;
- décloisonnement de l'enseignement agricole et intégration dans l'enseignement traditionnel ;
- orientation des jeunes ruraux à l'intérieur des collèges d'enseignement secondaire et à l'issue de la classe de 3<sup>e</sup> comme les autres élèves et, éventuellement, vers un enseignement technique agricole ;
- amélioration du système d'information des familles ;
- formation d'agriculteurs de haut niveau et de compétence générale.

**Mardi 26 juillet 1966.** — *Présidence de M. Marcel Prélot, vice-président.* — La commission a examiné les conditions externes de l'orientation et les possibilités d'accueil dans les différents établissements et enseignements.

Elle a tout d'abord entendu M. Jacques Fournier, maître des requêtes au Conseil d'Etat, rapporteur général de la Commission de l'Équipement scolaire, universitaire et sportif. Pour établir ses prévisions, la commission a dû tenir compte de données

démographiques, économiques et financières. L'ensemble des besoins de l'économie française en personnel qualifié et hautement qualifié sera cependant quelques années encore supérieur à l'offre.

Les prévisions de la commission concernent l'enseignement public et se réfèrent à l'année 1972. Le nombre des places à créer dans l'enseignement du premier degré a été fixé à 790.000 dans l'enseignement élémentaire et à 430.000 dans l'enseignement préscolaire.

L'enseignement de premier cycle de second degré représente le poste le plus important avec 7.500 millions de francs. Les enfants seront répartis à raison de 80 p. 100 dans les collèges d'enseignement secondaire (à quatre sections) et de 20 p. 100 dans les collèges d'enseignement général (à trois sections) dans les régions à faible densité de population. Le nombre de places à créer fixé primitivement à 920.000 a été ramené à 840.000.

En ce qui concerne l'enseignement de deuxième cycle, la répartition des effectifs scolaires a été ainsi établie :

- enseignement long : 35 p. 100 ;
- enseignement court : 40 p. 100 ;
- vie active : 25 p. 100.

Pour la troisième catégorie, dont le chiffre peut paraître élevé, le Gouvernement envisage une formation directe à la vie professionnelle.

Les équipements prévus correspondent à la création de 96.000 places au lieu de 107.000 dans l'enseignement court, et de 73.000 places au lieu de 128.000 dans l'enseignement long. Cette dernière réduction est massive et devrait faire l'objet d'un réajustement.

L'enfance inadaptée dotée d'un crédit de 900 millions de francs fait l'objet d'un gros effort qui sera poursuivi au cours des prochains plans.

C'est dans l'enseignement supérieur que la progression des effectifs sera la plus importante du fait de l'arrivée de la vague démographique, de l'augmentation du taux de scolarité dans l'enseignement secondaire et des réformes de structures. Le nombre d'étudiants passera de 365.000 en 1964 à 792.000 en 1972. Leur répartition a été faite selon le type d'enseignement (facultés, grandes écoles, instituts universitaires de technologie), les disciplines et les régions géographiques.

Enfin, quatre séries de conditions devraient accompagner l'exécution du V<sup>e</sup> Plan :

1. — Réformes de structure précisées en temps utile.
2. — Recrutement des maîtres en nombre suffisant.
3. — Sérieux effort à réaliser sur le plan de l'action sociale.
4. — Orientation à tous les niveaux et en particulier à l'issue de la classe de 3<sup>e</sup> et du baccalauréat.

Au cours de la séance, M. Berthoin a sévèrement critiqué la survivance après 1972 des collèges d'enseignement général à trois sections. Contrairement à l'objectif de justice scolaire affirmé dans la réforme de l'enseignement, a dit M. Berthoin, l'orientation des enfants ne pourra être effectuée librement, car ces collèges ne comportent pas de section classique.

A la suite de l'audition de M. Fournier, M. Jean Binon, chef du service du Plan scolaire et universitaire au Ministère de l'Éducation nationale, a exposé à la commission l'organisation de la carte scolaire. Une circulaire du 5 janvier 1965 a défini la carte scolaire du second cycle et organisé des secteurs de premier cycle et des districts de second cycle.

Les structures nouvelles comprennent trois types de secteurs :

1. — *Les secteurs ruraux* (6.000 habitants environ) regroupant une population scolaire du premier cycle de 350 à 400 élèves et justifiant la mise en place d'un collège d'enseignement général.

2. — *Les secteurs mixtes* (environ 10.000 habitants) regroupant une population scolaire au niveau du premier cycle de 600 élèves environ et justifiant la mise en place d'un collège d'enseignement secondaire.

3. — *Les secteurs urbains*. — Le district est conçu comme unité d'orientation au palier de la troisième. Il représente une circonscription géographique assez vaste comprenant 150.000 habitants environ, au sein de laquelle sera réalisée la ventilation de l'ensemble des effectifs vers les établissements de second cycle, long et court.

M. Binon a expliqué le processus selon lequel est établie la carte scolaire. Pour ce faire, il a pris pour exemple la carte scolaire du département du Var, lequel comprend pour une population totale de 400.000 habitants des zones très peu peuplées, des zones à population dense et des zones à population très importante (Toulon).

L'établissement de la carte scolaire s'échelonne en trois étapes : l'évaluation des effectifs globaux, leur répartition géographique et l'examen du contenu analytique des besoins.

M. Binon a précisé qu'il était nécessaire d'organiser les secteurs de second cycle avant ceux du premier cycle, et de tenir compte des facilités plus ou moins grandes des moyens de communication.

En conclusion, la carte scolaire correspond à une réalité nouvelle fondée sur l'idée d'articulation des différents établissements d'enseignement.

En fin de séance, M. Longchambon a approuvé l'observation déjà présentée par M. Berthoin au sujet des collèges d'enseignement général. Tous deux ont protesté avec énergie contre le maintien de ces établissements après 1972.

Après une suspension de séance, la commission a entendu M. Michel-Yves Bernard, professeur au Conservatoire national des Arts et Métiers, conseiller permanent pour l'enseignement supérieur des techniques, sur les instituts universitaires de technologie (I. U. T.).

M. Bernard a tout d'abord dressé le tableau des enseignements supérieurs donnés dans les différents établissements : facultés, grandes écoles, instituts universitaires de technologie (I. U. T.). Il a précisé qu'un gros effort a été fait et sera poursuivi pour que les différents enseignements supérieurs correspondent à une même durée et pour que les étudiants aient la possibilité de passer d'un enseignement à un autre.

L'enseignement dispensé dans les I. U. T., d'une durée de deux ans, est réservé soit aux titulaires du baccalauréat de l'enseignement secondaire ou du baccalauréat de technicien, soit aux candidats reçus à un examen d'entrée. Il est destiné à préparer aux fonctions d'encadrement technique dans la production, la recherche appliquée et les sciences. Il est sanctionné par un diplôme universitaire de technologie. Cet enseignement nécessite une pédagogie spéciale, pensée en vue du métier futur.

Le programme des études est élaboré en fonction du choix d'une discipline de base, qui constitue en quelque sorte une « épine dorsale », de part et d'autre de laquelle se greffent des enseignements théoriques et pratiques.

Pour le génie civil, par exemple, l'étude de la résistance des métaux constitue l'enseignement charnière confié à un professeur permanent qui a la possibilité de faire appel, d'une part, pour les disciplines théoriques et selon les besoins, à des professeurs de faculté et, d'autre part, à des professionnels pour ce qui concerne les applications pratiques.

Le secteur secondaire comporte sept disciplines : génie civil, mécanique, énergétique, électronique, chimie, biologie appliquée, méthodologie de laboratoire.

Au sujet du secteur tertiaire, les travaux des commissions sont moins avancés. Certaines spécialités, telles la gestion des entreprises et l'informatique, ont déjà été définies. D'autres spécialités sont encore l'objet d'études.

**Mercredi 27 juillet 1966.** — *Présidence de M. Georges Lamousse, vice-président.* — La commission a entendu M. Wuilleumier, professeur à la Sorbonne, directeur de l'Institut de préparation à l'enseignement secondaire de la Sorbonne-Lettres, sur la formation des professeurs de l'enseignement secondaire (premier et deuxième cycle).

M. Wuilleumier a fait un exposé sur les instituts de préparation à l'enseignement secondaire. Ces instituts, qui ont été créés dans chaque faculté par le décret du 27 février 1957, ont pour but d'améliorer la situation matérielle et la formation intellectuelle des étudiants qui se destinent au professorat dans les lycées et collèges.

Après avoir défini le statut des I. P. E. S., précisé les conditions du recrutement ainsi que les droits et les devoirs qui incombent aux élèves professeurs, l'orateur a présenté ses observations. Il a souhaité notamment :

- une augmentation des postes de 4<sup>e</sup> année permettant d'aboutir à l'agrégation ;
- une amélioration du régime des bourses ;
- un accroissement du nombre des postes à l'entrée des I. P. E. S. ;
- une extension de cette institution à d'autres secteurs de la vie nationale.

En ce qui concerne la réforme des enseignements, M. Wuilleumier a exprimé certains regrets :

- la propédeutique, année de formation générale, est supprimée et remplacée par une première année de faculté trop spécialisée ;
- les étudiants de seconde année auront plus de difficulté à entrer dans les I. P. E. S. ;
- un échec seulement est toléré pour les deux premières années d'études. Cette disposition devrait être assouplie ;
- enfin, on envisage de remplacer le certificat d'aptitude pédagogique à l'enseignement du second degré par un recrutement régional sur titres, aussitôt après la licence. Or, ce système de recrutement aurait beaucoup moins de valeur et supprimerait le brassage des étudiants des différentes académies.

Répondant à une question, M. Wuilleumier a déclaré sa préférence pour la licence par année, système plus souple que celui par certificats.

La commission a ensuite entendu M. Delors, chef du service des affaires sociales du Commissariat général du Plan d'équipement et de la productivité.

Les problèmes d'éducation nationale, a dit M. Delors, ont été étudiés dans le cadre du V<sup>e</sup> Plan en fonction de deux finalités : d'une part, donner à tous les enfants le niveau d'éducation auquel leurs aptitudes leur donnent droit, et, d'autre part, satisfaire les besoins économiques et sociaux de la nation. A l'issue de la classe de troisième, les effectifs d'une classe d'âge seraient ainsi répartis :

- entrée dans le second cycle long : 35 p. 100 ;
- entrée dans le second cycle court : 40 p. 100 ;
- entrée dans la vie active : 25 p. 100.

Il a, en outre, été admis que sur les 35 élèves de l'enseignement long, 20 seulement poursuivront des études supérieures.

M. Delors a notamment mis l'accent sur un certain nombre de problèmes qui ont été étudiés par la commission de la formation professionnelle :

- adaptation de l'éducation nationale à un enseignement de masse (éducation permanente) ;
- ajuster en quantité et en qualité l'offre et la demande de main-d'œuvre ;
- faciliter les changements d'activités en mutation rapide par une formation de base susceptible de permettre les reconversions.

A ce sujet, M. Delors a précisé que la mise en place d'un cycle extra court est envisagée à l'intention des enfants (25 p. 100) entrant directement dans la vie active.

M. Delors a ensuite répondu aux questions qui lui ont été posées par le président, MM. Tinant, Chauvin, Lemarie et Fleury.